

Forêt Modèle du Lac-Saint-Jean

Colloque Savoirs Traditionnels et Territoire

Présentation de Serge Harvey, directeur général, FMLSJ

La forêt modèle et les savoirs traditionnels autochtones

On peut légitimement se poser la question à savoir pourquoi un organisme comme la forêt modèle a décidé d'organiser un colloque sur ce thème. Car nous sommes essentiellement un organisme de recherche et d'expérimentation dont la mission est de supporter le développement des communautés forestières de notre territoire. Il est donc important de préciser que dès la naissance de la forêt modèle, les valeurs de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh ont été très présentes dans notre vision de la nouvelle foresterie que nous visons à développer. L'occupation millénaire du territoire par les ilnu a forgé un savoir immense, qui éclaire aujourd'hui nos réflexions et nous offre une vision de l'interaction entre l'homme et le monde naturel, essentiellement forestier dans ce cas, bien plus ouverte et symbiotique que celle issue de la révolution industrielle, basée sur un combat sans fin contre les forces de la nature et la domination de celles-ci. Comme le dit souvent le chef Moar, le Blanc voit son intérêt économique dans l'arbre couché, alors que l'Ilnu le voit, lui, debout dans toute sa splendeur et partie intégrante de son écosystème. Je peux vous assurer que comme chasseur et pêcheur, amant de la nature, je vois du mérite dans les deux approches, mais je pencherais plutôt du côté de celle de mes amis Ilnu.

La forêt modèle, donc, intègre les valeurs traditionnelles de notre Première Nation dans toutes ses activités. Pour mieux vous situer, nous travaillons sur trois axes principaux de recherche : la biomasse, la foresterie communautaire, et les produits forestiers non ligneux. En foresterie communautaire, l'harmonisation et la synergie potentielle entre tous les usagers de la forêt sont mises de l'avant. FMLSJ vient d'ailleurs de conformer sa participation dans un dossier très prometteur, celui du développement d'un concept ilnu de gestion des ressources du territoire, qui s'inscrit parfaitement dans notre approche multiresources et respectueuse de tous les usages et de tous les utilisateurs de la forêt. Quant aux PFNL, comme le mentionnait plus tôt notre président unique et préféré, nous finançons depuis plus de trois ans une vaste étude sur les savoirs et les connaissances des Pekuakamiulnuatsh sur les plantes médicinales. Cette recherche est d'ailleurs le prétexte à l'organisation du présent colloque. Au départ, nous avions prévu un colloque d'une journée pour présenter les résultats de ladite recherche, mais après réflexion, nous avons convenu qu'il serait plus utile d'élargir notre approche. En effet, les savoirs dont nous allons parler sont intimement reliés au territoire et à son occupation; on ne peut les

isoler de la forêt, des cours d'eau et des lacs, du rythme des saisons, des écosystèmes locaux, des grands rassemblements, ni de la vie isolée en territoire. Ces savoirs sont issus d'une façon millénaire de vivre en harmonie avec la forêt, de pratiques qui ont permis aux Innu de composer avec une nature belle, mais dure, et souvent imprévisible.

Forêt modèle a rassemblé toute un groupe de conférenciers qui vous entretiendront de multiples aspects reliés aux savoirs traditionnels autochtones et au territoire. Car au-delà de l'aspect historique et culturel, ces savoirs sont au cœur de nombreux autres domaines de développement. Pour nous à la forêt modèle, le développement économique est primordial, car la seule façon d'assurer la pérennité et la prospérité de nos communautés forestières est de tirer parti de toutes les opportunités de développement, qu'elles soient issues de la technologie de pointe ou des savoirs traditionnels. Nous sommes convaincus qu'un heureux mélange des deux, lié par une belle créativité, peut constituer une piste de développement communautaire extrêmement prometteuse. À cet effet, permettez-moi de citer une étude réalisée en novembre 2011 par Le Centre de vigie et de recherche sur la culture entrepreneuriale de la Fondation de l'entrepreneurship, pour le compte de la commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador, et le Réseau d'affaires des Premières Nations du Québec. Cette étude, intitulée : Indicateurs de base du dynamisme entrepreneurial des Autochtones du Québec, constate entre autres que l'indice entrepreneurial du milieu autochtone est nettement supérieur à celui de l'ensemble du Québec ou même du Canada. Deux fois plus d'autochtones que de Québécois non autochtones envisagent une carrière entrepreneuriale (14,4 % vs 7 %). La proportion est plus faible chez les Innu en général, mais Mashteuiatsh dépasse largement la moyenne régionale. Au Québec, 11,7 % des autochtones sont propriétaires d'entreprises, contre 9,5 % de non autochtones. Cependant, la proportion des autochtones ayant fermé une entreprise est supérieure à celle des non autochtones. Nos entrepreneurs en puissance ont donc besoin d'occasions de développer des entreprises nouvelles et innovatrices afin de se positionner dans des créneaux plus solides, et le domaine des savoirs traditionnels offre des opportunités quasi infinies, pourvu qu'on trouve le moyen de s'assurer que le tout se fasse dans le respect tant des individus, des traditions que des impératifs des marchés modernes.

Parmi les savoirs, connaissances et rituels au cœur de ces cultures uniques, l'utilisation de divers produits forestiers non ligneux tels les plantes médicinales et autres, offre à la fois un vecteur de transmission culturelle entre les générations, mais aussi de développement économique. Notre projet sur les plantes médicinales, réalisé en collaboration avec l'Association du parc Sacré de Mashteuiatsh, s'intéresse à ces deux aspects, comme vous le verrez durant la présentation de nos deux chargés de projet, Géraldine Laurendeau et Paul Vézina. Les plantes étudiées pourraient potentiellement faire l'objet d'une caractérisation plus poussée et servir de moteur à la création d'une industrie locale. Non seulement devrions-nous explorer du côté des

applications pharmaceutiques ou de santé naturelle, mais comme l'a démontré un récent séjour au salon mondial sur les ingrédients des cosmétiques, In-cosmetics, tenu du 16 au 18 avril à Paris, le domaine cosméceutique offre lui aussi d'éblouissantes possibilités de développement, comme l'a démontré le laboratoire LaSève de l'UQAC avec le thé du Labrador dans la crème anti-âge de Lise Watier.

Divers écueils sont toutefois présents sur le chemin d'une industrie ou d'une économie sociale basée sur ces savoirs traditionnels. Il y a entre autres la complexité et le coût des analyses de laboratoire, l'environnement réglementaire et législatif, et le développement de nouveaux produits compétitifs, que les ressources des communautés ne sont généralement pas en mesure d'assumer. Il faut donc trouver des partenaires industriels, et sur ce chemin, les pièges sont nombreux. Le plus évident est celui du respect de la propriété intellectuelle, qui préoccupe au plus haut point les aînés qui possèdent et sont en mesure de transmettre les connaissances nécessaires.

À cet effet, le respect de la propriété intellectuelle est au coeur de l'ouverture des porteurs de connaissances autochtones vers l'exploitation de celles-ci. 300 millions de personnes font partie des nations autochtones sur notre planète, soit environ 4,5 % de la population mondiale. Ces cultures, en grande partie orales, sont souvent mal armées pour contrer l'utilisation sans scrupule et inéquitable de leurs savoirs traditionnels. Trop souvent dans le passé, et partout dans le monde, des compagnies sans scrupule ont commercialisé des produits basés sur les connaissances traditionnelles sans verser des redevances équitables aux nations qui avaient généré ces connaissances. Que ce soit aux Indes, en Amérique du Sud ou ailleurs, des multinationales ont breveté et commercialisé de manière arrogante des produits basés sur des connaissances autochtones, sans se soucier de respecter les porteurs de connaissances et de verser à tout le moins des redevances équitables aux communautés à l'origine de ces savoirs millénaires. Depuis de nombreuses années, un mouvement existe pour encadrer cet aspect. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'UNESCO interviennent dans le cadre général des Nations Unies afin de prendre en compte le patrimoine immatériel et culturel des peuples autochtones et de les protéger contre des utilisations abusives. De nombreuses déclarations et décisions judiciaires appuient cette démarche, dont notamment la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones, que le Canada a finalement appuyé en 2010, la Déclaration de Rio (Action 21) et la Convention sur la biodiversité biologique adoptée en 1992 lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro. Des brevets ont été cassés, des multinationales forcées de reculer, et la majorité des pays est maintenant conscientisée à l'importance de tenir compte et de protéger le patrimoine. Plusieurs de nos conférenciers aborderont donc le volet de la propriété intellectuelle et du patrimoine immatériel.

Nous vous offrons donc un programme de colloque varié, un peu éclectique même, allant de considérations sociologiques ou ethnographiques aux défis du développement économique, en passant par la langue du territoire, la botanique, les arts et j'en passe. Bon colloque, et bienvenue chez nous!